

Moustier

Mag'info



Ordures ménagères

Vie Municipale

P. 02

Archéologie préventive

Action Communale

P. 6

Syndicat DLV

Action InterCommunale

P. 11

TROBAR Café

Vie Communale

P. 18

INFOS UTILES

Chats errants prolifération de chats

Les chats errants sont des chats non identifiés, sans propriétaire ou détenteur. Il faut donc les amener en fourrière à la SPA de Cornil sous convention avec la commune. Si ces chats sont pucés les propriétaires ont 8 jours pour les récupérer, ensuite la SPA les prend en charge pour leur trouver un nouveau maître. Si vous trouvez une portée de chatons sans leur mère, nous vous conseillons de vous rendre dans le refuge SPA de Cornil. Les chatons seront pris en charge, stérilisés et identifiés pour ensuite être proposés à l'adoption.

ELECTIONS MUNICIPALES

Les élections municipales auront lieu les dimanches 15 et 22 mars 2026.



L'application qui permet de recevoir toutes les alertes ou informations de la commune.

Téléchargeable depuis votre téléphone ou tablette sur Playstore/Appstore



EAU POTABLE SYNDICAT INTERCOMMUNAL DOUSTRE LUZÈGE VENTADOUR

Abonnement, location compteur : 90.73 €/an
Prix du m3 : 1,88 €/m3 - Au delà de 1500 m3 : 6.73 €/m3
Total des taxes Agence de l'eau : 0.47 €/m3
Remplacement compteur d'eau : 144 €
Étalonnage d'un compteur : 84 €
Branchement - forfait jusqu'à 10 ml de tranchée : 1440€
Branchement - au-delà de 10 ml : 72€/ml
Fermeture ou ouverture de l'eau : 60€

Tél : 05 44 40 16 42 - syndicat.eaux.dlv@gmail.com

Lun-Mar-Jeu-Ven : 8h30-12h00 et 14h00-17h00 Mer-Sam : 8h30-12h00

LOCATION DES SALLES Salle polyvalente

Location 95€,
supplément cuisine 50€
ajouter le coût de chauffage
calculé au coût réel sur la base du
tarif réglementé EDF (un
compteur d'énergie a été installé).

Sauf dans le cas d'utilisation
prolongée en plein hiver, le coût
est en général inférieur au forfait
de 30€ précédemment pratiqué.



**Conciliation
de Justice**

Contact : Stéphanie Neyrat
07.50.04.61.50

stephanie.neyrat@conciliateurdejustice.fr

Le conciliateur de justice est un auxiliaire de justice bénévole. Son rôle est d'accompagner les parties dans la recherche d'une solution amiable à leur différend. Le conciliateur peut être désigné par les parties ou par le juge. Le recours au conciliateur de justice est gratuit.

Le conciliateur tient une permanence à la mairie d'Egletons sur RDV les 3ème lundis après-midi et 4ème mercredis de chaque mois.

CANTINE

Le repas de 1 € à 3,15 €
selon revenus



FIBRE

Orange nous informe
que tous les
abonnements cuivre
devraient être résiliés
avant le
31 janvier 2027



Le passager fait sa
demande de trajet
qui est envoyée aux
conducteurs inscrits
sur sa commune.

NUMEROS UTILES

Pompiers : 18
Gendarmerie : 17
Urgence : 15
Pharmacie de garde :
09 86 02 42 60
Médecin de garde :
118 418 docteur
Vétérinaire de garde : 3115

INFOS LOCALES



ÉTAT CIVIL

Bienvenue aux nouveaux arrivants

Mr Marc BOREL au Moulin de La Valade
Mme Myriam MAZENOU à Messence
Mr Quentin ELINAS Chez la Betou, Prailloux
Mme Zina BERROUANNE au Theil
Mme Myriam DIAZ au Bourg
Mme Johanna CHEVALIER au Bourg
Mr Mathieu VERNEY au Bourg
Messieurs David BIGEARDEL et Christophe LAUGIER
aux Bouyges
Mr Hugo PORTELLI et Mme Mathilde DUTERDE
aux Farges

Les décès



Mr Luc DEMAY de GOUSTINE aux Farges

Les inhumations

Mme Marie ROUBEYRIE, née BORIE
Mme Paulette BOULEGUE, née GASPAROUX

Naissances

Melissa MOHAMED,
fille de Laura PLAZANET et de
Aliwazir MOHAMED, née le 8 janvier
2026

Luc Demay de Goustine. habitant Les Farges, nous a quitté le 10 décembre 2025.

Il était un défenseur du patrimoine local, et plus particulièrement du château de Ventadour, qui constitue un témoin de l'âge d'or de la littérature occitane du XII^{ème} siècle, imaginé et chanté par les troubadours et les trobairitz,

Par l'intermédiaire de l'association Carrefour Ventadour, il a organisé plusieurs animations, dont les Estivales de Ventadour, et a édité de nombreux ouvrages.

Récemment, Monsieur Demay de Goustine a fait don à l'association Café du Moustier, d'environ 400 livres consacrés aux troubadours, à la littérature occitane, et au Limousin. Ces livres seront accessibles au public dans le café.

Son engagement concernait aussi le patrimoine religieux : il était président de l'association Église Saint-Pierre. Il a fait don à la commune d'un polyptyque de 4 panneaux sur la vie de Saint-Jean-Baptiste datant du XVII^{ème}.

Écrivain, auteur de nombreux romans, essais, pièces de théâtre, il était également traducteur en langues allemande et anglaise et intervenait sur les chaînes de télévision et à la radio. Ses écrits sont référencés sur Wikipedia.



Le quatrième panneau du quadriptyque : la décapitation de Jean-Baptiste

02

**Le service des ordures
ménagères**



Archéologie préventive

06

08

Transfert du monument aux morts



18



TROBAR Café

SOMMAIRE

- 01 Le mot du maire
- 02 Les ordures ménagères
- 03-05 Compte rendu des conseils
municipaux
- 06 Prospection archéologique du bourg
- 07 Travaux du café commerce
- 08 Transfert du monument aux morts
- 09-10 Quelques brèves
- 11-13 Syndicat des Eaux, Ecole RPI
- 14 Château de Ventadour
- 15 Urbanisme
- 16-19 Les associations, vœux du personnel
- 20 Agenda

Scannez moi



*et retrouvez
toutes les informations
de votre village*

Nous JOINDRE

Lundi, Vendredi : 8h à 12h - 13h30 à 17h30

Mardi : 13h30 à 17h30

Jeudi : 8h à 12h - 13h30 à 18h30

📍 2 Place de la Mairie
19300 Moustier-Ventadour

☎ 05.55.93.08.76

@ mairie.moustier.ventadour@wanadoo.fr

🌐 <https://moustier-ventadour.blog4ever.com>

EDITO

Le mot du maire



Madame, Monsieur,

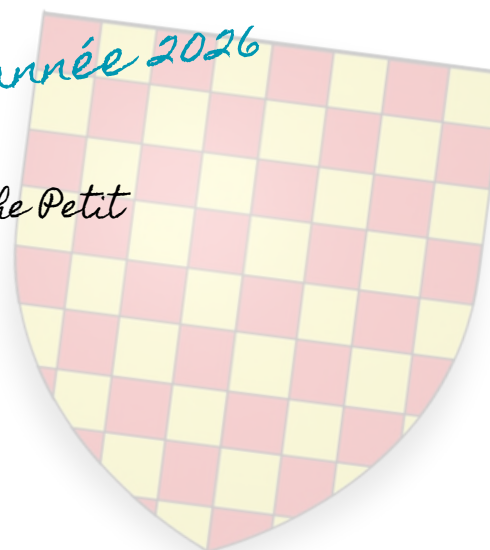
Ce bulletin est le dernier de la mandature, il se veut factuel et informatif, sans propagande et nous le publions comme tous les semestres à pareille époque. L'année 2026 aura une connotation particulière car elle sera celle de l'ouverture du café commerce prévue le dernier week-end d'avril. Nous pouvons congratuler la très dynamique équipe de l'association café du Moustier qui a mis toute son énergie à vous proposer des activités et services qui, j'en suis sûr, seront appréciés. On a déjà pu s'en rendre compte au cours des activités préfiguratives proposées depuis deux ans déjà. Je tiens aussi à féliciter et remercier toutes les autres associations de la commune qui ont proposées des activités pour notre plaisir, elles sont toujours autant appréciées et nous déplacent vers le bourg pour nous retrouver dans une ambiance conviviale.

Ce sera aussi l'année du renouvellement des conseils municipaux. J'ai le plaisir de vous annoncer que l'ensemble de l'équipe représente sa candidature aux élections municipales, elle sera complétée et renforcée par des nouveaux entrants remplaçant à minima les trois conseillers qui ont quitté la commune au cours du mandat. Nous aurons à cœur de vous proposer de poursuivre la merveilleuse aventure que nous vivons sur notre commune.

En attendant, l'ensemble du conseil municipal et du personnel se joint à moi pour vous souhaiter une excellente année 2026 vous apportant bonheur et santé et vous permettant de réaliser tous vos projets.

Bonne année 2026

Christophe Petit



LES ÉVOLUTIONS DANS L'OFFRE DE SERVICES POUR LES ORDURES MÉNAGÈRES

La collecte des ordures continue à avoir lieu tous les vendredis matins

FINIE LA TOURNÉE DES ENCOMBRANTS EN PORTE EN PORTE

La collecte des encombrants a été supprimée et remplacée par :

- location de benne moyennant un coût de 85€,
- transfert de la benne pour 135€,
- 207,12€ la tonne.

Encombrants acceptés :

Meubles, tables, canapés, fauteuils, portes, matelas, sommiers, tapis, moquettes, cuisinières, chauffe-eau, ballons d'eau chaude, cumulus, cuves, vélos, radiateurs, gros électroménager (frigo, congélateurs,...).

Encombrants refusés :

Équipements sanitaires, pneus, déchets toxiques, déchets de travaux particuliers et de démolition, bois de charpente, planches, déchets verts, linges de maison, bouteilles de gaz, amiante.



Les 3 composteurs collectifs installés près de l'école destinés aux habitants du bourg.

La déchetterie

Horaires de la déchetterie
du mardi au samedi
de 8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00
fermée dimanche et lundi



Pour rappel, les nouveaux arrivants doivent se déclarer en mairie et/ou au service redevance des ordures ménagères. Toutes modifications du foyer doivent être signalées (naissance, séparation, déménagement, décès...) au service des ordures ménagères 05.55.93.00.93

LES ÉVOLUTIONS EN 2025

Vers une diminution du tonnage et une augmentation du tri

2025 a vu l'installation des points d'apport volontaire (PAV) sur l'ensemble des communes de la Comcom Ventadour Egletons Monédières, entité qui possède la compétence de gestion des ordures ménagères.

Sur la commune de Moustier Ventadour les différents PAV sont situés : au bourg, au lotissement de Gourdon, à Sounit, aux Farges, à Gibiat et à Arzailler.

Actuellement les relèves faites par la Comcom permettent d'analyser les flux de déchets, pour par la suite, adapter les sites et les tournées.

Depuis l'installation : les volumes des déchets recyclables (anciens sacs jaunes) ont sensiblement augmenté ce qui permet une réduction des ordures ménagères (sacs noirs). Cette action vient «contrer» l'augmentation des coûts de l'incinération qui sont passés de 150 Euros à 155 Euros.

Grace aux efforts de chacun, le poids de déchets d'ordures ménagères par habitant de la Comcom est passé de 214kg/hab en 2024 à 204kg/hab en 2025.

Les « cabas », mis à disposition par le service OM pour transporter les déchets recyclables sont à la disposition de chaque foyer à la mairie.

Service des Ordures Ménagères
93 rue de la Borie,
19300 EGLETONS
05 55 93 00 93
administratif-om@cc-ventadour.fr

LES COMPTES RENDUS DES CONSEILS MUNICIPAUX

Les comptes rendus complets sont à consulter sur le blog internet.

Conseil du 19 août 2025

- Approbation du compte rendu du conseil précédent.
- Attribution des logements au-dessus de la mairie (le studio et le T3) : 3 demandes pour le studio et 3 pour le T3 ont été reçues. Attribution du studio après étude des dossiers. Délibération approuvée à l'unanimité.
- délégation donnée à Monsieur le Maire pour signer les baux et à l'avenir pour choisir les locataires après une étude des dossiers en bureau afin de pouvoir répondre aux demandes plus rapidement. Délibération approuvée à l'unanimité.
- Questions diverses.

Conseil du 17 octobre 2025

- Approbation du compte rendu du conseil précédent.
- Engagement de procédure pour échange de terrain. Afin de régulariser une situation, monsieur le maire propose d'engager une procédure d'échange de terrain entre la commune et un propriétaire privé. Les parcelles concernées sont situées à Puy Chastanet afin de confier à la commune l'usage intégral d'un chemin rural. Approuvé à l'unanimité.
- Virement de crédits. Il est nécessaire de faire un virement de crédit, c'est-à-dire un transfert d'argent entre les lignes budgétaires qui sont en surplus pour et les lignes budgétaires qui sont en déficit. Les crédits sont diminués sur certaines lignes pour être ajoutés sur d'autres. Ce transfert de crédits se fera des comptes : fournitures de voirie, entretien et réparation des bâtiments publics, entretien autres bien mobiliers, indemnités de fonction et remboursements rémunérations personnel. Vers les comptes : personnel non titulaire, autres charges de personnel et indemnités de fonction pour un montant total de 18 400€. Approuvé à l'unanimité.
- Dissolution du CCAS (centre communal d'action sociale) : Service non actif depuis de nombreuses années le maire propose donc de le dissoudre. C'est une possibilité pour les communes de moins de 1500 habitants. Approuvé à l'unanimité.
- Demande de subvention auprès de conseil départemental : le département demande que le montant des délibérations pour les demandes de subvention correspondent au montant exact et définitif des projets. C'est pourquoi nous mettons à jour notre demande avec les chiffres précis de notre projet de construction de la halle. Le montant des travaux comprenant le cout de la maitrise d'œuvre s'élève à 128 807.79€. Le plan de financement est le suivant : CD 25 671€, DETR 51 342.03€, fonds libres ou emprunt de la commune 51 794.76€. Soit 60% du projet subventionné. Approuvé à l'unanimité
- Demande d'adhésion complémentaire à l'assistance et à la fiabilisation des droits en matière de retraite auprès du Centre de Gestion de la fonction publique. Afin de pouvoir accompagner un agent dans sa demande de départ en retraite anticipée et progressive le Centre de Gestion peut accompagner la procédure dans le cadre d'une nouvelle prestation. Pour bénéficier de cette prestation la commune doit élargir son adhésion auprès du CDG afin d'avoir accès à ce service. Le coût de la prestation pour cet accompagnement est de 150€. Approuvé à l'unanimité.

Conseil du 17 octobre 2025 (suite)

- ► Délibération pour autoriser le Maire à recruter les agents contractuels de remplacement.
Cette délibération vise à autoriser monsieur le Maire à recruter des agents contractuels afin de remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel ou momentanément indisponibles. Approuvé à l'unanimité
- ► Délibération pour approuver les modifications de statuts de la communauté de communes.
Les statuts de la communauté de communes Ventadour Egletons Monédières ont été modifiés et adoptés en conseil communautaire le 29/09/2025. Ces modifications concernent des mises à jour. Chaque commune membre de la comcom doit se prononcer sur ces modifications. Approuvé à l'unanimité
- ► Délibération pour approuver les modifications des statuts de la FDEE 19.
Les statuts de la fédération ont été révisés. Les communes membres doivent approuver ces modifications de statuts.
- ► Informations : Monsieur le Maire nous fait part des décisions qu'il a pris dans le cadre de ses délégations :
a attribué un studio (bâtiment mairie) à compter du 1^{er} septembre
a signé des avenants pour les travaux relatifs au déplacement du monument aux morts
a signé l'ordre de service des travaux pour la halle et le couderc.
a signé un avenant à la maîtrise d'œuvre pour un parking non prévu initialement.
- ► Questions diverses.

Conseil du 05 décembre 2025

- ► Approbation à l'unanimité du CR du conseil municipal du 17 octobre 2025.
- ► Présentation de la proposition de la commission finance pour un emprunt au taux de 3,55% sur 20 ans. Pour mémoire, le Crédit Agricole ont donné une aide pour le Moulin de Chamalot et le Café du Moustier. Par ailleurs, l'agence France locale (AFL) spécialisée dans les emprunts pour les collectivités offrent les taux les plus bas, soit 3,55%. L'intérêt est donc de choisir le crédit agricole au regard des taux intéressants et de la proximité. La commission a regardé les différentes solutions et propose celle la plus économique en intérêts soit capital constant par trimestre. Notre capacité d'emprunt est à 700.000 €. Cela permet à la commune d'emprunter et investir à nouveau dans les dix ans qui viennent si la nécessité se fait sentir. Approuvé à l'unanimité.
- ► Admission en non-valeur d'impayés pour l'eau d'un montant total de 159.82 €. Approuvé à l'unanimité.
Echange de terrain au Puy Chastanet. La consultation publique n'a pas suscité d'observation, Le maire propose de procéder à l'échange de terrain. Pas de frais pour la commune ; les frais de notaire sont pour les propriétaires. Approuvé à l'unanimité.
- ► Demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Corrèze pour les travaux du Couderc (Tranche 1 et 2) : la bonne nouvelle – 2 tranches, donc davantage de subvention à hauteur de 25% du montant des travaux. Pour info la commune pourra prétendre au 1/3 de des subventions obtenues en 2026, nous aurons donc environ un droit à subvention de 60K€ pour 2026. Tous les marchés avant 31 décembre sont éligibles pour les subvention 2025. Approuvé à l'unanimité.

Conseil du 05 décembre 2025 (suite)

- ► Création d'un emploi permanent à temps non complet : un poste de 29h09 d'adjoint technique. Rémunération selon l'expérience. Embauche 1 an et max 3 ans. Appel à la candidature. Publication au plus vite. Sélection des candidatures début février ; entretiens mi-février. 1 mois dépôt de dossier. Pub au max : Panneau Pocket ; France Travail, centre de gestion. Voté pour à l'unanimité. CDD entre 1 – 3 ans. Approuvé à l'unanimité.
- ► Coupe de bois – proposition de faire mesurer par l'ONF pour qu'il fasse une étude sur les parcelles 4, 6 et 7 (sur les coteaux Ouest de Prailloux) avec le câble mat pour voir si un éclaircissement de 30 – 50% est intéressant au niveau financier. Approuvé à l'unanimité.
- ► Participation de la commune à la protection sociale des agents. Suite à l'avis favorable du CST. Avis favorable. 20€ par mois par agent. Montant identique pour tous les agents. Tous les titulaires, stagiaires, etc. aussi pour les retraitées (ils choisissent leur taux plus les avantages). Ça coutera 720 € à la commune. Approuvé à l'unanimité. Augmentation des loyers communaux. Approuvé à l'unanimité.
- ► Questions diverses.

Annulation d'une aliénation

La commune est assignée devant le tribunal administratif en vu de l'annulation d'une aliénation d'un chemin rural n'existant plus, sous plusieurs mètres de remblai et désaffecté de l'usage du public depuis prêt de 100 ans. Il est cependant cadastré. La recette communale de cette vente est d'un peu plus de 3500€. Trois communes sont concernées, nous assurons notre défense en faisant en sorte qu'il n'y ait aucun frais. Il n'y a aucun enjeu à le conserver ou à le céder car il s'agit d'une simple régularisation, le propriétaire riverain continuera malgré tout son occupation déjà présente depuis fort longtemps, on peut donc s'étonner de ce recours.



PROSPECTION ARCHÉOLOGIQUE : IL Y A UN ICEBERG DANS LE BOURG...

Voilà en quelques mots ce que l'on peut retenir de la prospection archéologique réalisée en avril 2025 dans le cadre de l'aménagement du Bourg. La connaissance d'un prieuré (petit monastère) dont l'église est le dernier témoin, amène les services de l'État à mandater l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) pour une prospection archéologique avec l'idée d'y retrouver les traces des bâtiments et du cimetière ancestral.

La première intervention de l'INRAP a consisté à radiographier le sol sur le tertre, puis le couderc. **Au niveau du tertre, la surprise a été grande** : la radiographie a montré la présence d'une grande église prieurale dont l'actuelle n'est que le bras sud de transept. Comme pour les icebergs, le plus important n'est pas ce que l'on voit...

Cette église est la construction centrale du prieuré qui a été bâti à la deuxième moitié du XI^{ème} siècle, simultanément au château. Le pouvoir temporel – le château – et le pouvoir spirituel – le prieuré – dialoguent entre eux. Ce prieuré a été fondé par Ebles 1^{er}, le premier seigneur de Ventadour qu'il a placé sous la tutelle de la grande abbaye de Cluny (Saône-et-Loire). Cette dernière a joué un rôle essentiel dans le renouveau culturel de l'Europe du Haut Moyen-Age.

Eloignée de son abbaye-mère - Cluny - elle en perd le contrôle. Soumis à la dégradation du temps, à la guerre de Cent ans, et au manque d'entretien, le prieuré se dégrada et tomba en ruine. Une partie de l'église s'effondra. De cet édifice important, qui avait une taille équivalente à l'église de Meymac ou de Saint-Angel, seul le transept sud est maintenu et rebâti à la fin XV^{ème} siècle par Louis de Lévi Ventadour et complété par la chapelle Saint-Jean à sa gauche. A la fin du XIX^{ème}, le clocher est très abîmé, et l'on profite des travaux pour agrandir l'édifice avec un clocher-mur où sont disposées les cloches. C'est le bâtiment que l'on connaît aujourd'hui.

Quant au Couderc, les images géoradar ont révélé la présence d'un cimetière médiéval bien plus grand que le vieux cimetière figurant sur le cadastre de 1837, d'une surface minimale de 550 m².

La campagne géoradar a été complétée par la réalisation de 3 tranchées et 2 sondages qui ont confirmé les premiers résultats. Quelques pièces archéologiques (morceaux de poteries notamment) ont été extraites.

Cette opération de prospection archéologique a transformé l'approche historique du Bourg : le prieuré à sa création était un ensemble important. Toutefois, de nombreuses questions subsistent : les bâtiments conventuels n'ont pas été localisés et de très nombreuses zones avec des anomalies demandent des interventions supplémentaires.

Dans l'immédiat, cette connaissance nouvelle des lieux a permis de valider le principe du transfert du monument aux morts et la construction de la halle.

Le monument aux morts est donc implanté dans la nef de l'ancienne église, proche de sa façade principale.



La prospection par géoradar a mis en lumière l'empreinte des murs de l'entièreté de l'église Saint-Pierre.

La façade principale est sous la départementale D124.

Sous le tertre, figurent la nef, le choeur sous forme polygonale, et le transept nord avec sa chapelle en abside. Le transept sud, avec un abside similaire, constitue l'actuelle église Saint-Pierre qui a été remaniée et agrandie entre-temps. Les parties blanches correspondent aux portions non sondées, notamment le mur qui délimitait le tertre.



Extrait rapport de l'INRAP

CONSTRUCTION DU CAFÉ MULTI-SERVICES :

DU GROS ŒUVRE AU SECOND ŒUVRE, AVANT LES FINITIONS



L'intérieur au début de l'été

Fin novembre, l'essentiel du second oeuvre est réalisé



Avant la trêve des confiseurs, l'habillage en pierre est achevé



Le futur café-multiservices au 1^{er} janvier 2026

La construction du café multi-services se poursuit sans difficulté particulière. A l'approche des dernières opérations, de multiples questions se posent sur des points de détail comme, par exemple, la forme du bar. Au final, celui-ci sera composé de planches de bois d'épaisseurs et de largeurs différentes pour donner un caractère contemporain tout en mettant en valeur une essence locale, le chêne.

D'autres évolutions visent à renforcer la praticité d'exploitation du futur équipement, sans dépasser le montant global des travaux prévus.

La livraison de ce bâtiment est prévue pour le printemps.

En parallèle, maintenant que le monument aux morts a été translaté vers le tertre, les travaux de la halle ont pu débuter. Son achèvement coïncidera avec les autres travaux (café et espaces extérieurs).

En parallèle des travaux principaux...

TRAVAUX DE VOIRIE ESPACE MAIRIE

A la suite des travaux du Couderc qui seront terminés au printemps, la commune engagera des travaux de voirie en traversée de bourg et des aménagements devant la mairie, avant d'initier des travaux sur le tertre et les abords de l'église qui nécessiteront une refonte et une réflexion à la suite des fouilles archéologiques qui auront lieu en 2026.

LES TRAVAUX DE LA HALLE DÉBUTENT !

L'ordre de service était passé dès novembre, mais, il était nécessaire d'attendre le déplacement du monument aux morts pour entrer dans sa concrétisation.

C'est désormais chose faite.

Le terrassement a débuté le 12 janvier dernier, et la durée de construction est prévue pour 4 mois.

La halle sera donc prête simultanément au café multi-service et aux premiers aménagements de voirie.



Terrassement de la future Halle sur l'emplacement du monument aux morts

TRANSLATION DU MONUMENT AUX MORTS VERS UN NOUVEL ESPACE MÉMORIEL



Installé à l'entrée du bourg lors de son érection en 1923, le monument aux morts conçu par le sculpteur Carcenat est à la croisée de quatre chemins.

Avec le temps, trois d'entre-eux se sont élargis et sont devenus des routes.

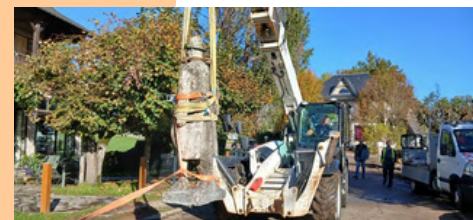
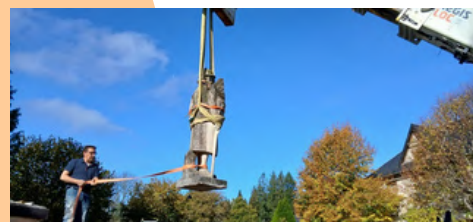
Une haie a été installée pour l'isoler de la circulation mais, de fait, a positionné l'espace mémoriel à l'arrière du monument.

Désormais, dans son nouvel écrin, le monument se situe au sein d'un espace institutionnel, entre la mairie et l'église.

Son intégration sera complète, une fois les aménagements du tertre définis au regard des données historiques récemment révélées



De la préparation du nouveau site, au démontage du monument par éléments, puis translation et remontage



Le 11 novembre 2025, la première cérémonie d'hommage se déroule au nouvel emplacement

EGLISE

Cette année, des travaux d'entretien de la toiture, d'électricité, des vitraux et des modillons seront effectués avec le soutien de la DRAC et du département.

ET

Par ailleurs, suite au déplacement du monument aux morts place de la mairie, nous aurons des travaux de nettoyage et de restauration de celui-ci notamment des lettrages.

MONUMENT AUX MORTS



CEREMONIE DU 11 NOVEMBRE

Première cérémonie sur le nouveau mémorial place de la mairie par une belle journée.

La cérémonie s'est conclue par une inauguration marquant le nouveau site 102 ans après le premier.



TRAVAUX D'ABDUCTION D'EAU AU BOURG

Des travaux de dévoiement de réseau ont lieu au centre bourg afin de déplacer, d'une part, le réseau d'eau de l'emplacement de la future halle et de remettre, d'autre part, le réseau dans la voie publique. A chaque travaux on profite de l'occasion pour mettre des niches à compteur en limite de propriété et non à l'intérieur des habitations comme autrefois.

CHAUFFAGE DE LA SALLE POLYVALENTE FACTURE AU REEL

Le conseil municipal a décidé de remplacer le forfait chauffage de 30€ par une facturation au coût réel du chauffage à l'aide d'un compteur d'énergie des trames de chauffage rayonnant en plafond. Globalement avec les premiers utilisateurs on peut remarquer que le coût est inférieur au forfait sauf par grand froid et utilisation prolongée.

Cette mesure influe sur notre capacité à optimiser l'usage du chauffage. Très récemment, une programmation des horaires de chauffage a été ajoutée; les utilisateurs pourront solliciter leurs horaires à la mairie et rajouter manuellement sous forme d'une impulsion d'une heure de chauffage sur place si les horaires prévus étaient dépassés.

Par ailleurs en demi saison et par bonne météo on n'a parfois pas besoin de chauffage alors qu'auparavant d'octobre à avril il fallait ajouter 30€ de forfait chauffage aux 95€ de location.

CIMETIERE : DERNIERE PHASE DE TRAVAUX

Après la restructuration complète du cimetière permettant un embellissement et de nouvelles possibilités de concessions, les derniers travaux viennent d'être réalisés :

Les finitions en granit du caveau communal et de l'ossuaire d'une part et la création d'un jardin du souvenir à côté du columbarium dans le nouveau cimetière.



LE TROPHÉE DES FERRAILLES



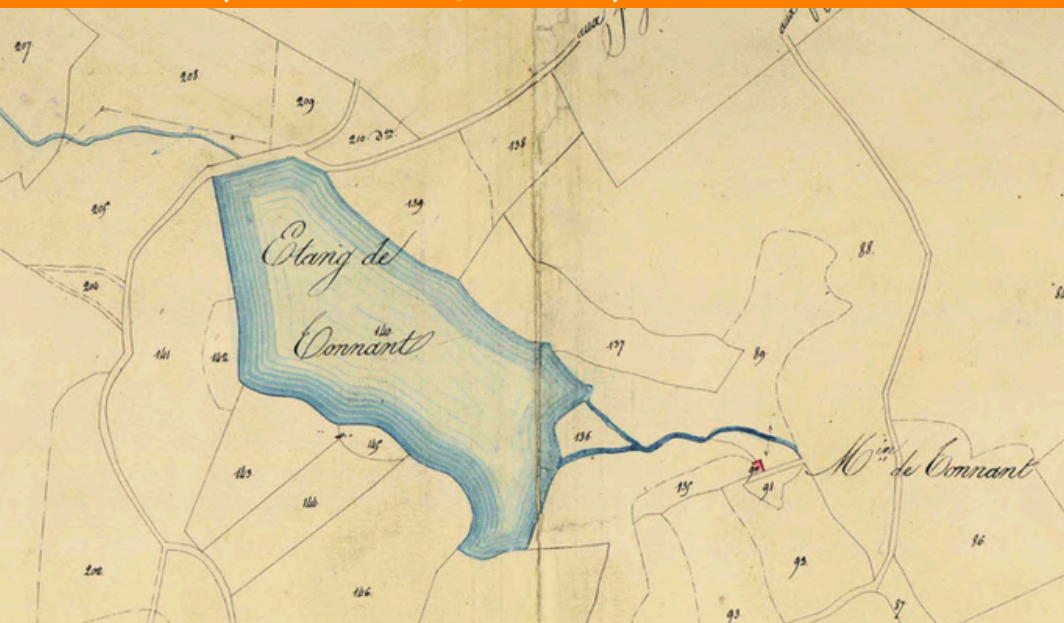
L'opération de ramassage des dépôts sauvages de cette année 2025 a vu la collecte de nombreux déchets qui ont été apportés en déchèterie. Durant l'opération les bénévoles ont récolté un volume impressionnant de « ferrailles » (huit tonnes) dont la vente nous a permis de financer un repas de remerciement à toutes les bonnes volontés.

Le « casse croute » était organisé au restaurant aux Papilles d'Egletons où un très bon repas nous était servi. Ce fut un beau moment de convivialité mais aussi l'occasion de décerner un trophée à ceux qui, comme chaque année, ont deviné le poids de ferrailles récoltées, : Claude en 2023, Yoann en 2024, Pierre en 2025

Le trophée passe de main en main au fil des années.



LA CARTE L'ÉTANG DE TONNANT



Situé en contre-bas de la route reliant le village de Tonnant au village des Farges, l'étang de Tonnant figurant sur le plan cadastral de 1837 représentait une surface d'environ 2,6 hectares.

Aujourd'hui disparu, il se devine sur le secteur dénommé *Le Cassarel* dans le cadastre actuel, la digue quant à elle est toujours présente.

Directement en amont, figurait le Moulin de Tonnant, lui aussi disparu mais dont le nom s'est maintenu dans le document jusqu'à aujourd'hui.

Protection des ressources en eau : extraits du rapport d'enquête publique

Par arrêté en date du 3 juillet 2025, la préfecture de la Corrèze a prescrit l'ouverture d'une enquête publique conjointe en vue de la mise en conformité réglementaire des forages des Mirtiges et de Pradelbos et du captage de Prailloux au titre du code de la santé publique et préalable à :

- La déclaration d'utilité publique des travaux de prélèvement,
- L'instauration des périmètres de protection
- L'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine

Et d'une enquête parcellaire afin de délimiter les terrains à acquérir ou à grever d'une servitude légale, au profit du syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable (SIAEP) Doustre-Luzège-Ventadour, sur le territoire de la commune de Moustier-Ventadour.

L'enquête s'est déroulée du 15 septembre au 3 octobre 2025 soit pendant 19 jours. Les éléments de l'enquête sont mis en ligne sur le site dédié de la Préfecture de la Corrèze.

La commune de Moustier-Ventadour dispose actuellement de trois unités de distribution d'eau potable (UDI) indépendants :

1. UDI La Croisille, alimentée par les forages des Mirtiges, de Pradelbos qui dessert 288 abonnés
2. UDI des Farges, alimentée par le captage du même nom, qui dessert 54 abonnés.
3. UDI de Prailloux, alimentée par le captage du même nom, qui dessert 15 abonnés.

Les périmètres de protection permettent d'assurer au mieux la préservation du bien commun, que constitue la ressource en eau potable, non seulement pour la population de Moustier-Ventadour, mais aussi pour l'ensemble de celle du périmètre du syndicat Doustre-Luzège-Ventadour.

Les PPI (Périmètres de Protection Immédiats) des forages des Mirtiges et de Pradelbos déjà existants, sont la propriété de la commune de Moustier-Ventadour. Ils sont bien identifiés et matérialisés par des clôtures.

Le PPI du captage de Prailloux doit être agrandi par acquisition de 2 parcelles mitoyennes. Des servitudes liées aux accès sont à prévoir pour Mirtiges et Pradelbos. Les emprises des Périmètres de Protection Rapprochés (PPR) comprennent pour :

- Mirtiges : 20,4 ha, 32 parcelles, 10 propriétaires.
- Pradelbos : 12,5 ha, 12 parcelles, 6 propriétaires.
- Prailloux : 2,5 ha, 5 parcelles, 13 propriétaires.

Conclusions motivées

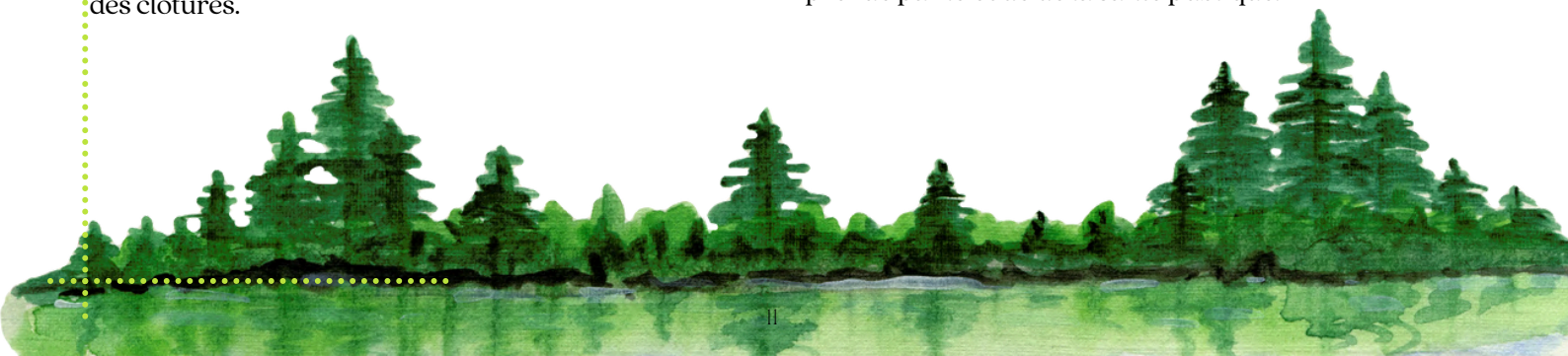
Le dossier présenté à l'enquête publique et l'enquête parcellaire en vue de la DUP relative à la demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine et à la mise en place des périmètres de protection des forages des Mirtiges et de Pradelbos et du captage de Prailloux, au titre du code de la santé publique, est complet et conforme à la réglementation; ainsi que le dossier d'enquête parcellaire. Au cours de toute la durée de l'enquête, le public a pu consulter les dossiers et faire part de ses observations sur un registre d'enquête unique.

Les propriétaires concernés par l'enquête parcellaire, avertis individuellement, dans les délais, ont pu déposer leurs remarques.

Compte tenu de la vulnérabilité des eaux pompées ou captées, et dans un souci de préservation du bien commun que constitue la ressource en eau, il est nécessaire de maintenir la couverture forestière à l'intérieur des PPR. Il est largement prouvé que la zone forestière joue un rôle primordial dans l'épuration et la qualité des eaux souterraines.

Par conséquent, le projet est recevable.

L'obtention de la DUP doit être validée par le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST). C'est une commission administrative à caractère consultatif prévue par le code de la santé publique.



Le SIAEP Doustre-Luzège-Ventadour s'est positionné sur un programme de travaux assez proche du scénario 2 du schéma directeur AEP soit une alimentation de la commune par les forages de Mirtiges et Pradelbos. Toutefois, il ne souhaite pas le raccordement de l'UD de Prailloux sur le réseau de Darnets (coût d'investissement trop élevé au regard du nombre d'abonnés considérés).

Ainsi, le programme prévoit :

- Le renouvellement des équipements des forages des Mirtiges et Pradelbos
- La création d'une unité de reminéralisation – désinfection de 14 m³ /h de capacité à La Croisille
- L'augmentation de la capacité du réservoir de la Croisille
- L'interconnexion du réseau des Farges sur celui de La Croisille avec abandon du captage des Farges et du surpresseur de Tonnant.
- L'installation d'un poste de désinfection au réservoir de Prailloux
- L'interconnexion du réseau de Gibiat avec celui de La Croisille est déjà effective. Les captages de Gibiat ne sont plus exploités.



Les différents travaux engendrés par cette restructuration sont les suivants :

- Sur la Croisille : Réhabilitation de la cuve du réservoir existant, construction d'une nouvelle cuve, en équilibre avec la précédente, construction d'un bâtiment pour l'unité de reminéralisation et la chambre des vannes, création d'une lagune afin de recevoir les eaux de lavage des filtres
- Forage des Mirtiges et de Pradelbos : Reprise des regards et cimentation des têtes afin de les sécuriser contre de possibles malveillances,
- Remplacement des pompes aux sites des Mirtiges (9 m³/h) et de Pradelbos (5 m³/h) afin d'adapter les équipements aux débits d'exploitation réels. Cette opération permettra d'optimiser la consommation énergétique
- Le renouvellement des colonnes d'exhaure des forages



Pour le château d'eau de Prailloux il est prévu :

- Des travaux de mise en conformité de l'ouvrage : conduite de vidange, ventilations, échelle d'accès, réfection du génie civil
- L'installation d'un dispositif de chloration, alimenté par panneau solaire
- Clôture, renforcement du chemin d'accès.

Il est envisagé de réaliser ces travaux en interne.



Le raccordement de l'**interconnexion du réseau des Farges avec celui de la Croisille** sera fait au niveau de la route d'Auzier à Combe Nègre, la conduite desservira le village d'Auzier la Sèpe Grosse et se raccordera sur le réseau des Farges au niveau de chez Feintrenie.

La conduite entre Goutte l'Estève et Auzier sera abandonnée (cette conduite traverse des parcelles humides et des parcelles boisées, sa capacité de transfert est limitante), le château d'eau des Farges et le surpresseur de Tonnant seront abandonnés.

Les travaux prévus comprennent la fourniture et la pose de 2 435 ml de conduites PVC Ø 90 mm PN 16 bars, l'installation d'un compteur de sectorisation avec télésurveillance, la reprise des branchements à Auzier. Le surpresseur de Tonnant sera bypassé et le branchement électrique supprimé.

Enfin, le SIAEP Doustre Luzège Ventadour prévoit l'interconnexion du réseau de Moustier Ventadour et celui de Rosiers d'Egletons afin de sécuriser l'alimentation du secteur du Masmonteil et réduire l'achat d'eau sur la commune d'Egletons.

Une connexion sera effectuée depuis le village du Theil ; 100 m de canalisation sont nécessaires ainsi que la pose de stabilisateurs de pression amont et aval. Les stabilisateurs de pressions permettront une alimentation du réseau du Masmonteil par Egletons en cas de consommation importante de la déchèterie de l'usine d'incinération ou du producteur de tomates.

NOTRE ÉCOLE "LES TROUBADOURS"

Une rentrée heureuse

Cette année, les élèves voyageront à travers 5 pays pour découvrir leurs langues, leurs cultures et leurs artistes. Nous avons déjà découvert l'Italie et le Portugal, notre avion a atterri aux États-Unis puis nous finirons l'année en Algérie et en Chine.

Nouveau grand projet de cette année 2026 commun aux 3 écoles du RPI, l'intervention d'une danseuse Lola Morisse : chaque classe apprend une chorégraphie sur le thème des danses du monde. Nous serons initiés à la danse africaine, **une représentation aura lieu à Darnets le vendredi 27 mars.**

*L'équipe de l'école vous présente
ses meilleurs vœux !*

Amélie et Clarisse ont accueilli 18 petits
troubadours : 5 petits, 4 moyens et 9 grands.



Les enfants ont clôturé l'année par une chorale devant leur famille avec l'arrivée surprise du Père Noël et un goûter offert par APE DSMV. Les familles ont pu admirer les œuvres réalisées par les enfants sur le temps scolaire et périscolaire. Un magnifique centre de table montgolfière a été réalisé sur le temps périscolaire en lien avec le thème de l'année. De délicieux sablés ont été confectionnés par les enfants.

Les agents communaux et la maîtresse ont partagé le repas de Noël avec les enfants.

UNE BELLE SAISON 2025 AU CHÂTEAU DE VENTADOUR

La saison 2025 du Château de Ventadour s'est achevée en novembre avec la clôture du parcours éphémère Zaméla de Terra Aventura. En dix ans, près de 70 000 visiteurs ont découvert le site, désormais reconnu comme un lieu majeur du patrimoine médiéval corrézien.

Cette année, la fréquentation a été particulièrement positive, avec plus de 9 000 visiteurs, dont une progression de 11 % des individuels. Les animations proposées ont de nouveau rencontré un vif succès et représentent 48 % des entrées. Cette belle dynamique tient à une programmation variée et de qualité — un grand merci à tous les partenaires et prestataires qui contribuent à faire vivre le site.



PARCOURS ÉPHÉMÈRE AU
MOUSTIER-VENTADOUR (19)

DU 18 OCTOBRE AU 11 NOVEMBRE !

crédit photo : OT VEM/D.Agnoux

www.chateau-ventadour.fr

Zaméla à Ventadour. un succès fou !

Pendant les vacances d'automne, la commune de Moustier-Ventadour a accueilli un parcours éphémère Terra Aventura autour du Château de Ventadour, conçu par l'équipe égletonnaise Vroum Vroum, lauréate du concours annuel de création de parcours. Terra Aventura, célèbre jeu de géocaching en Nouvelle-Aquitaine, proposait pour l'occasion un Poi'z éphémère : Zaméla, disponible uniquement du 18 octobre au 11 novembre.

Intitulée « Zaméla au pays des troubadours », cette aventure invitait les joueurs à suivre les traces de Bernard de Ventadour et à découvrir les magnifiques cascades de la Vigne, au pied du château. Face à l'engouement anticipé, le château avait élargi ses horaires et mis en place un tarif préférentiel pour les joueurs souhaitant prolonger leur visite. Né de la passion d'un couple d'Égletons, fervents adeptes de Terra Aventura, ce parcours de 4 km a rencontré un succès remarquable : plus de 4 000 participants en trois semaines, malgré une météo parfois capricieuse. Une superbe valorisation du patrimoine local, autant pour les visiteurs que pour les habitants.

Les travaux à Ventadour en 2025

En fin de saison, l'entreprise de maçonnerie SOCOBA, mandatée par la Communauté de Communes, est intervenue de nouveau sur le site de Ventadour pour poursuivre les travaux de préservation et de sécurisation.

Les interventions ont porté sur les arrases de la courtine Nord Est et Nord (à gauche de la tour ronde) ainsi que sur l'alcôve Ouest de la chapelle Saint-Georges



Application du PLU-i Ventadour-Egletons-Monédières

Depuis 2020, les autorisations de droit du sol relèvent de l'application du plan local d'urbanisme intercommunal (PLU-i). Les règles peuvent varier pour s'adapter aux caractéristiques locales (bourgs, villages...) et en fonction de la nature des travaux envisagés (constructions, murs, piscines, clôtures...).

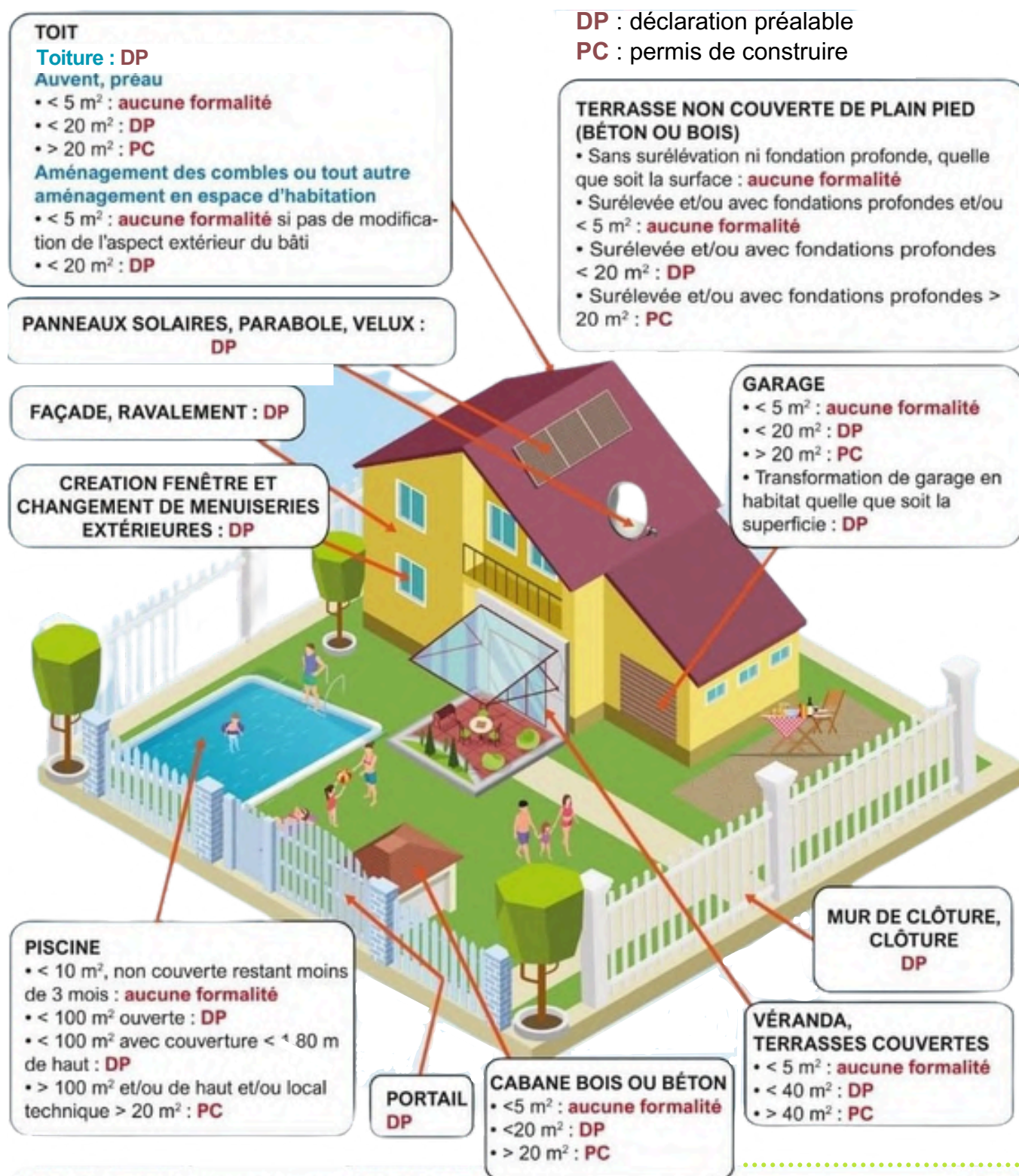
Quelles autorisations pour quels travaux ? La réponse avec le schéma ci-dessous !

Obligation de recourir à un architecte :
le seuil de surface plancher est à 150 m²

- pour une maison neuve
- pour les extensions (> à 20 m²) quand le cumul des surfaces dépasse le seuil.

Il existe des cas particuliers où le recours à l'architecte est toujours obligatoire.

Attention : dans les secteurs sauvegardés (périmètre autour de l'église et du château), les autorisations sont obligatoires dès le premier m² !



LA SOCIÉTÉ DE CHASSE

La saison de chasse 2025/2026 bat son plein depuis le mois de septembre et les sociétaires ont déjà pu profiter de beaux moments.

Les sangliers sont encore très nombreux cette saison, malgré de nombreux loupés, le prélèvement devrait être conséquent.

Côté festivités le concours de pétanque organisé début juin a tenu toute ses promesses malgré moins d'équipes que l'édition précédente.

Pour sa première édition : le vide grenier a réuni 22 exposants, pour 31 inscriptions. Cette manifestation sera reconduite en 2026.

La quatrième édition du « repas du cerf » organisé le 6 décembre a été un véritable succès, 180 personnes étaient présentes. La première avait réuni 70 personnes.



Merci à tous pour votre présence à ces jolis moments de convivialité.

En 2026 le concours de pétanque est programmé le samedi 6 juin et le « repas du cerf » le samedi 5 décembre, pensez à réserver vos disponibilités...

Vœux du personnel

vendredi 9 janvier

Les traditionnels vœux du personnel ont eu lieu dans la salle du conseil avec les élus. Un très bon moment d'échange et de convivialité, l'occasion aussi de remercier le personnel pour leur engagement.



Vœux à la population

Exceptionnellement nous n'avons pas fait de rassemblement de la population pour les vœux afin de respecter le devoir de réserve des élus en période électorale.



ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES (A.P.E DSMV)

L'association des parents d'élèves Darnets, Soudeilles, Moustier-Ventadour vous souhaite une belle et heureuse année 2026.

Cette année encore nous organisons plusieurs événements, tel que la vente de chocolats à Noël et à Pâques, un loto le 7 Mars à Darnets, ainsi qu'une buvette lors du spectacle des enfants en lien avec le projet pédagogique des trois écoles : "Danse du monde", une vente de plants de légumes et bien-sûr la fête des écoles en Juin. Les fonds permettent de financer les séances de natation pour les écoles de Darnets et Soudeille, les goûters de Noël des trois écoles, ainsi que les entrées et les trajets en bus dont les élèves auront besoin au cours de l'année pour leurs sorties.

**7
mars**

**LOTO
Darnets
20h30**



L'APE tient à remercier chaleureusement les mairies des trois communes, ainsi que le corps enseignant et tous les parents pour leur soutien. L'engagement de chacun permet d'avancer, chaque geste compte, chaque coup de main a un impact.

Ensemble, nous irons plus loin pour eux. N'hésitez donc pas à nous rejoindre.

L'équipe AIPEDSMV

Très bonne année à toutes et à tous !!!

LE FOYER RURAL

Le foyer Rural a tenu son assemblée générale le samedi 13 décembre 2025

Nous terminons l'année 2025 avec un bon bilan. Merci à toutes et tous de répondre présents et de nous soutenir dans toutes nos manifestations. Un grand merci à tous nos bénévoles sans qui rien ne serait possible.

Les dates à retenir pour 2026

- Dimanche 1er mars : Trail des Troubadours (3 parcours 6, 12 et 25 km sur les beaux chemins du Moustier)
- Dimanche 17 Mai : Rando des Troubadours (VTT et marche)
- Juin : théâtre au château (date à fixer avec la troupe ACTES & SCENES)
- Vendredi 5 juillet : Marché de producteurs sur la place du village
- Samedi 8 août : Château en musique
- Samedi 5 & dimanche 6 septembre : fête du village (défilé de chars et repas le samedi, concours de pétanque et rando le dimanche).
- Vendredi 20 novembre : concours de belote.
- Samedi 12 décembre : Assemblée Générale.

Le repas de Printemps n'aura pas lieu en 2026 car l'association « Café du Moustier » a prévu l'inauguration du Trobar Café au mois d'avril.

TOUS NOS VOEUX DE BONNE ANNEE 2026.



Tous les participants
aux chars assemblés 😊



Les Evènements passés

En attendant l'ouverture du Café, l'Association Café du Moustier a continué ses activités hors les murs, pendant les mois d'été et à l'automne.

Food-Trucks les 15 et 29 juillet et le 20 août

Les trois food-trucks ont eu un grand succès, en effet, plus de cent convives ont répondu à chaque invitation. Les groupes musicaux choisis pour accompagner les repas ont ravi le public. Comme toujours, l'organisation, qui a mobilisé de nombreux bénévoles était parfaite.

Présentation des travaux du Café par l'architecte le 18 octobre dans le cadre de la journée de l'architecture.

Madame Laetitia Maury, architecte en charge des travaux a présenté le projet à une quarantaine de participants très intéressés. Si nous n'avons pas pu pénétrer dans le chantier, pour des raisons de sécurité, nous avons, tout de même, pu voir les futurs locaux de l'extérieur, et le public nombreux à pu avoir toutes les explications sur l'intention architecturale et les choix techniques. Nous avons offert un présent à Mme Maury, émue, pour son intervention



Spectacle « la chambre accouchée » aux Renardières le 12 décembre

Les Renardières ont accueilli le 12 décembre dernier un spectacle proposé par le pays d'art et d'histoire.

L'équipe cuisine de l'association a concocté un menu qui a réchauffé les mains et les cœurs. Comme vous pouvez le voir, tout a été fait dans les règles de l'art. Le public était au Rendez-vous et l'organisation au top comme toujours.

Les évènements en cours

Comme vous avez pu le voir au cours de ces derniers mois, le Café sort de terre et la fin de la construction est prévue au printemps 2026. Le Café a maintenant un logo qui sera apposé sur la façade. **Merci à Clarisse pour son travail !**

TROBAR
café

L'équipe de l'association travaille d'arrache-pied pour que tout soit terminé pour l'inauguration, prévue fin avril : élaboration de la carte, des tarifs, choix du mobilier, des couleurs, communication, ...

Jacqueline a suivi la formation hygiène et sécurité, obligatoire pour exploiter un café et cuisiner selon les règles en vigueur. Il faut maintenant démultiplier cette formation auprès des bénévoles.

Les événements à venir



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 30 janvier

Rendez-vous à la salle des fêtes à 19h00 !



Pour la 3ème année, le Café du Moustier participera à La fête du court-métrage fin mars 2026. Une séance pour les enfants de l'école sera organisée le **vendredi 27 mars**, et en soirée, ce sera la séance grand public. La programmation est en cours avec les bénévoles de l'association. Rendez-vous à la salle des fêtes !



Inauguration

les 24, 25 et 26 avril !

TRObar
café

Un week-end entier sera consacré à l'inauguration du Café.

A vos agendas les 24, 25 et 26 avril !

Lors de ce week-end, dont le programme vous sera détaillé ultérieurement, vous pourrez vous faire une idée de toutes les activités qui pourront avoir lieu, au cours de l'année, dans le Café.

Nous vous préparons un programme d'enfer :

2 concerts, des expositions, des contes, une rencontre avec des écrivains, des jeux, du cirque et bien sûr un repas à thème et toutes sortes de consommations.



Autres propositions

Dès l'ouverture du Café, l'association proposera d'autres activités dont il est encore trop tôt pour parler.

Vous serez bien entendu informés par les moyens de communication habituels : La gazette, Facebook, affiches, Panneau Pocket.

le
**Panier
Paysan**
de
Haute
Corrèze



Et toujours le Panier paysan !!



Un vendredi sur deux il est possible de venir chercher son panier à la salle des fêtes du Moustier, puis ensuite directement au Trobar Café.

ÉVÈNEMENTS

A venir



30

janvier

Assemblée Générale

Café du Moustier
19h - Salle des fêtes

1^{er}

mars

3ème Trail des Troubadours

Foyer Rural
9h - Château de Ventadour

7

mars

Loto

Association des Parents d'élèves
20h30 - Darnets

15

mars

22

mars

Elections municipales

Premier et Deuxième tour

27

mars

Fête du court-métrage

Café du Moustier
En soirée - Salle des fêtes

24

avril

25

avril

26

avril

Inauguration du café

Café du Moustier

17

mai

Rando des Troubadours

Foyer Rural

6

juin

Concours de pétanque

Société de chasse

5

juillet

Marché de pays

Foyer Rural